



Accueil / Enfance et scolarité / Étude

## ÉTUDE

---

L'étude surveillée est un service mis en place par la commune et assuré par un agent communal chargé de la surveillance.

### **Pour qui ?**

L'étude est destinée aux élèves des classes élémentaires (CP au CM2). Ce service a pour vocation de permettre aux enfants d'avancer dans leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons à l'issue de la classe.

### **Quand ?**

Le service est proposé le soir après la classe, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### **L'inscription**

L'inscription à l'étude se fait en Mairie. Un planning prévisionnel est à remplir chaque mois.

### Règlement intérieur

### **Le fonctionnement**

Les enfants sont pris en charge dès 16h35. Un temps récréatif est mis en place jusqu'à 16h50 pour permettre aux enfants de goûter. L'étude débute à partir de 17h, jusqu'à l'arrivée des parents. Les enfants quittent l'étude au plus tard à 17h35.

Une passerelle avec la garderie est possible.

### **Le coût**

1 soir d'étude : 3 €

2 soirs d'étude : 5 €

3 soirs d'étude : 7 €

4 soirs d'étude : 9 €

### **Payer les factures**

Le paiement s'effectue en fin de mois à réception de la facture. Le règlement peut se faire par chèque bancaire à l'ordre de la Régie cantine et étude surveillée.

---

**MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX**

---

Grande Rue

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

## Nous contacter



---

Copyright 2019 Mairie de Dammartin-sur-Tigaux

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

[Accepter](#)  
[Why is this happening to me?](#)